

## Le rôle de la collectivité locale dans la gestion du développement locale, cas des communes oranaises

ZALATOU NAIMA  
Doctorante  
université d'oran2  
ihssan.economie@live.fr

### Résumé ;

Cette contribution tentera de répondre à la question de savoir, si le développement local est possible dans les conditions actuelles de gestion des autorités locales en considérant leurs capacités à générer des ressources et à financer le processus de développement. Trois vecteurs principaux sont porteurs de développement économique : l'Etat, les collectivités territoriales (communes et wilayas) et les entreprises. Ici, nous nous intéresserons particulièrement au second vecteur : les collectivités territoriales et notamment au segment de base, la commune. Dans les conditions actuelles de l'insuffisance d'une finance locale propre aux collectivités. La question principale qui se pose alors serait de savoir si le développement local est possible dans ce cas ?

**Mots clés :** développement local, collectivités territoriales, ressources financière.

### الملخص :

نحاول من خلال هذا المقال الإجابة على السؤال الأتي: هل التنمية المحلية ممكنة حسب الظروف الراهنة للسلطات المحلية من خلال قدرتها على توليد الموارد اللازمة لتمويل عملية التنمية . ثلاث عوامل رئيسية تساهم في التنمية الاقتصادية :الدولة و الجماعات المحلية (البلديات وولايات) و المؤسسات. سوف نركز بشكل خاص على العامل الثاني :الجماعات المحلية و خاصة البلديات . في ظل الظروف الحالية من نقص التمويل للبلد , السؤال الرئيسي الذي يطرح نفسه هو ما إذا كانت التنمية المحلية ممكنة في هذه الحالة؟

**الكلمات الدلالية :** التنمية المحلية , الجماعات المحلية , الموارد المالية.

## I. Introduction

Au niveau local, quelle que soit l'unité sociogéographique ou le niveau du découpage administratif considéré : communauté, quartier, commune, daïra, Wilaya, les hommes et les femmes entreprennent des activités pour exploiter des ressources avec plus ou moins de contraintes pour produire des biens et des services avec une efficacité variable dans le but de satisfaire des besoins multiples et divers. Le but exprimé ou tacite de ces activités multiples est d'élever le niveau de vie individuel tout en améliorant le bien être collectif. Nous pouvons appeler ce processus dynamique : le développement local. Il émane essentiellement de territoires qui se considèrent marginalisés par ces politiques frontales, souvent ruraux et situés dans les zones d'ombres du territoire national. On découvre alors un slogan qui va devenir la pierre angulaire du développement local : « **vivre, travailler et décider au pays** ». Cette expression contient à elle seule les principes du développement local puisque outre vivre et travailler qui sont les deux éléments forts du développement, elle appelle à l'autonomisation locale de la décision, qui implique la matière grise nécessaire et la mobilisation politique subséquente, et à la notion de « pays » qui devient, dans ces années de fin de croissance, une entité plus à même de révéler les ressources et de mobiliser les acteurs.

En management public, le sujet des «la problématique de financement de budget de la commune » a pris de l'ampleur ces dernières années aussi bien dans les pays développés que dans les pays en voie de développement. La Banque mondiale a publié une littérature abondante sur ce sujet et, a même produit un code précis, permettant de palier ces déficits, qui pourrait, être utilisé par les nations concernées<sup>1</sup>. Dans les PVD, les recherches sur la question sont peu développées, particulièrement dans les pays comme l'Algérie qui sortent d'une économie centralement planifiée pour se diriger vers une économie de marché. Sur le plan de la hiérarchie administrative, l'Algérie est passée d'un système centralisé à un système décentralisé depuis Janvier 1967 avec la loi 67-24 du 27 Janvier 1967 portant le premier code communal de l'Algérie indépendante. Le processus de décentralisation-déconcentration a été renforcé dans les années 90 par la publication de la loi 90-082 relative à la commune: elle consacre la commune comme cellule de base et le lieu d'expression de la démocratie locale.

On dénombre aujourd'hui en Algérie plus de 1200 communes financièrement déficitaires sur les 1541 que compte le pays. Une situation préoccupante tant pour les autorités de l'Etat que pour les responsables locaux chargés de la gestion des finances publiques locales.

L'insuffisance des ressources financière de la commune se manifestent sous forme de déséquilibres entre des ressources jugées limitées et non optimisées et des charges croissantes, aggravées par l'inflation élevée enregistrée ces dernières années. Entre les missions socio-économiques qui s'élargissent et les finances qui se rétrécissent, quelles sont les causes d'une cette situation? Pourquoi la plupart des communes algériennes ne couvrent elles pas à leurs dépenses?

### 1. Le développement local : Origine du concept, définitions générales

Apparu dans les années 60, le développement local part d'un principe simple : la mobilisation des potentialités locales (ressources naturelles, sociales, individuelles,...) peut orienter les dynamiques socio-économiques. Il est une réponse d'une part à la mondialisation naissante à l'époque, dont on commence à sentir les effets, d'autre part à l'approche frontale de l'aménagement du territoire, très centralisé, qui agit par rattrapage massif des retards économiques dans une dynamique exogène dont on sent poindre les limites.

Le concept de « développement local » n'étant la propriété d'aucune des disciplines des sciences sociales, il est normal que chacune d'entre elles cherche à en préciser le contenu.

## 1.1 Définir le développement

Pour définir le **développement**, on se réfère souvent à la définition devenue classique proposée par l'économiste français François Perroux en 1961 : c'est « la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître cumulativement et durablement son produit réel et global ». Cette définition implique deux faits principaux : si la croissance peut se réaliser sans forcément entraîner le développement (partage très inégalitaire des richesses, captation des fruits de la croissance par une élite au détriment du reste de la population), il y a tout de même une forte interdépendance entre croissance et développement (le développement est source de croissance et nécessite une accumulation initiale). Enfin, le développement est un processus de long terme, qui a des effets durables. Une période brève de croissance économique ne peut ainsi être assimilée au développement. Ainsi le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) définit le développement comme le fait d'« élargir l'éventail des possibilités offertes aux hommes ». Cette définition est inspirée de la théorie des « besoins essentiels (ou élémentaires) » créée dans les années 1970 au sein du Bureau international du travail (BIT). Le développement y est caractérisé par la disponibilité d'un minimum de biens pour assurer la survie (alimentation, habillement, etc.) et de services de base comme la santé ou l'éducation. Les besoins essentiels sont définis par le fait qu'ils sont quantifiables, universels et facteurs de croissance économique.

Le PNUD propose ainsi quatre critères pour mesurer le niveau de développement d'un pays :

- la productivité qui permet d'enclencher un processus d'accumulation.
- la justice sociale : les richesses doivent être partagées au profit de tous.
- la durabilité : les générations futures doivent être prises en compte (dimension à long terme du développement).
- le développement doit être engendré par la population elle-même et non par une aide extérieure.

## 1.2 De quel type de « local » s'agit-il ?

La question mérite d'être posée. En effet, avant que n'émergent les phénomènes que l'on appelle maintenant « développement local », les découpages de l'espace qu'utilisaient les « acteurs du développement » étaient le plus souvent calqués sur les découpages administratifs. On sait que la logique à partir de laquelle ils avaient été constitués diffère très sensiblement de la logique du développement<sup>2</sup>. Certes, certains secteurs avaient introduit d'autres critères de découpage spatial, mais leur caractéristique résidait justement dans le fait qu'ils se fondaient sur l'homogénéité des situations. Or, on a démontré souvent<sup>3</sup> l'écueil fondamental que représentait un découpage basé sur l'homogénéité. Celui-ci ne peut en effet que tenter de superposer plusieurs espaces « homogènes », chacun de leur point de vue – géographique, social, agronomique, économique, etc. – et qui sont donc par nature différents. La superposition de ces homogénéités aboutit alors à des espaces beaucoup trop restreints dont, par ailleurs, rien ne dit que le caractère homogène constituera un atout important pour devenir un « espace de développement »<sup>4</sup>.

Car c'est bien là la question qui est posée, dès la fin des années 1960, et qui trouvera sa réponse dans les lois sur la décentralisation. Mais l'intérêt de cette question de délimiter des « espaces de développement ». On sait en effet que le problème du développement local se posait essentiellement dans des pays industrialisés qui avaient laissé se « marginaliser » un certain nombre d'espaces ruraux « moins favorisés » sous-entendu par les trente années de

croissance économique qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale. Or, dès la deuxième moitié de la décennie 1970, des processus de développement local apparaissent aussi dans les pays du Tiers-Monde.

Le développement local apparaît donc dans les années 1970, que ce soit dans les pays industrialisés ou dans les pays du Tiers-Monde, comme le développement global d'un espace assez restreint pour que les phénomènes économiques et sociaux y soient maîtrisables par les intéressés, mais de dimension suffisante pour que des processus d'articulation entre les activités puissent y apparaître<sup>5</sup> de façon significative. C'est cet espace que nous avons appelé, après beaucoup d'autres, « zone rurale »<sup>6</sup>. Cet espace n'est pas nécessairement homogène<sup>7</sup>. Il est en effet davantage délimité par la volonté « politique » d'un certain nombre d'acteurs sociaux de mettre en place un processus de développement commun plutôt que par les homogénéités du passé. La zone rurale ou l'« espace de développement » sont-ils alors des réalités uniquement tournées vers l'avenir? Certainement pas. La formation historique de la situation actuelle y sera très présente, mais davantage comme un test de cohérence que comme un critère majeur de délimitation. Enfin, il s'agit bien d'un espace de nature « méso-économique ». Sa dimension se mesurera surtout en terme de population, tant les densités peuvent être différentes. On parlera ainsi de zones rurales à partir de 5000 habitants et l'on pourra en observer qui auront près de 100 000 habitants. La dimension de la zone représente d'ailleurs une contrainte majeure en raison des phénomènes de maîtrise des processus, que nous allons maintenant aborder.

### 1.3 Définitions générales du développement local :

Le développement local qui se distingue de la croissance ; car il désigne un processus qualitatif de transformation des structures économiques, sociales et mentales qui accompagne et favorise la croissance économique.

Le développement local est fonction de la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance locale efficiente, cette gouvernance fait reposer le processus de décision entre les mains du pouvoir politique local capable de concertation et de partenariat entre les acteurs locaux (secteur privé) et la société civile (souvent représentée par les différentes associations). Dès lors, il faut alors conclure que le modèle d'action de l'agent de développement locale doit reposer sur une bonne compréhension de la logique d'action qu'impose cette nouvelle forme de gouvernance locale.

Le développement local est un concept bien documenté et bien connu à travers le monde et ses actions impliquent l'amélioration du niveau, du cadre et du milieu de vie d'une communauté donnée par une intégration harmonieuse des actions entre différents secteurs d'activité. Il propose une approche globale, intégrée, communautaire et horizontale du développement des collectivités.

Le développement local est une stratégie de développement orientée vers l'action qui valorise les potentiels locaux, mise sur les acteurs locaux et la dynamique qui les anime, et interprète et tire avantage des politiques gouvernementales et de l'aide externe. Faisant appel à des valeurs comme la subsidiarité, la créativité et la solidarité, cette stratégie implique le plus souvent un changement de culture à la fois de la communauté, ainsi que du gouvernement central et des agences de développement internationales.

Le développement local implique, entre autres, d'axer les efforts sur l'individu. La personne est au centre du développement, il s'agit donc de renforcer le capital humain (Vachon, 1993). Le développement local consiste la transaction de proximité<sup>8</sup> entre des hommes et leurs ressources. Cette transaction se situe à divers niveaux:

– **La régulation politique**, qui envisage le développement local sous l'angle de la décentralisation et des politiques d'emploi, puis des valeurs de la concertation et de la démocratie.

– **La planification économique** et la création de ressources qui la circonscrit sur un territoire géographique qui fait lien entre des acteurs, des secteurs industriels et une économie régionale

– **L'intervention sociologique**, qui considère le développement local comme un système d'action et de création institutionnelle, voire d'identités communautaires faisant appel à une économie solidaire sur un milieu support.

Dans la plupart des cas, la littérature se réfère à une conception humaniste et sociale du développement local qui « n'est pas une méthode ou un métier » et qui, avant d'être un résultat tangible, est essentiellement « une démarche collective, un éveil des capacités de chacun, une expression de démocratisation réelle ». <sup>9</sup> Nous le verrons, une méthodologie que la littérature a beaucoup analysée. Nous verrons également que la notion de développement local ou territorial varie selon les pays et les configurations étatiques et régionales. On peut toutefois, de manière globale et notamment dans les sociétés européennes, distinguer une évolution depuis les quarante dernières années:

⊕ Si les années 1960-70 ont marqué une revendication

d'autonomie locale et d'identité culturelle dans les régions, les années suivantes furent illustrées par les retombées de la crise

économique dans les régions de mono industries. Ce processus s'amorça dans les années 1980-90 suite à la nécessité de nouvelles régulations et d'une gouvernance locale face à la faillite des institutions centrales. Le développement local a été alors « l'occasion de critiquer une conception étatique et centralisée de la gestion des affaires publiques ». <sup>10</sup>

⊕ Actuellement, et bien que le défi de la décentralisation des

pouvoirs de l'Etat soit encore d'actualité dans la majorité des pays, les études et recherches s'orientent sur le rôle que la société civile doit jouer par le biais des créations locales d'entreprises, des initiatives sociales et associatives pour faire face à l'exclusion qui hante les banlieues de la mondialisation.

Dès 1985, José Arocena a défini en ces termes la philosophie de « l'agir » du développement local :

– mobiliser une population de nouveaux acteurs par des réseaux de soutien.

– mener une action de concertation qui favorise des relations de partage entre acteurs autour d'un consensus pour créer une logique inter-institutionnelle transversale.

– exercer une activité critique et innovatrice fondée sur une « sortie du métier » et une « transgression » du porteur de projet. Ainsi, l'élu qui s'engage dans une action de création d'activités « agit au-delà de la logique d'un simple contrôle politicien pour se retrouver co-responsable des institutions créées ». Selon Arocena, tout acteur de développement local "se risque au-delà des territoires connus, et sera perçu par les autres comme un aventurier, un peu « marginal », il risque une sortie de l'univers protégé de son institution pour oser la négociation d'un lieu ouvert et de ce fait complexe et dangereux ».

Le développement local s'impose alors comme un mouvement de mobilisation. <sup>11</sup> Pierre Tessereinc étudie en ce sens le développement local comme une dynamique d'acteurs, un « processus, une démarche, un mouvement » conduisant à l'action et à la création

institutionnelle<sup>12</sup> sur un territoire support<sup>13</sup> ou au travers d'actions de proximité structurées par une économie solidaire.<sup>14</sup> En effet, Le développement local met l'accent sur le potentiel des collectivités locales et la dynamique qui anime leurs acteurs. En ce sens, c'est une façon unique de voir et de faire le développement et il ne peut être réduit à une action strictement sectorielle ou institutionnelle. Au même titre que le développement durable, le développement local constitue davantage une approche de développement local qu'une théorie économique. Ainsi, on peut dire que le développement local est un processus grâce auquel la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de des citoyens. Cette démarche nécessite une intégration harmonieuse des composantes économique, sociale, culturelle, politique et environnementale. La composante économique devient souvent une priorité vue l'importance pour chacun d'être en mesure de gagner sa vie et de subvenir de manière satisfaisante à ses besoins. Le développement local, aussi appelé développement à la base, est un processus utilisant les initiatives locales au niveau des petites collectivités comme moteur du développement économique. Ainsi, le développement local est une stratégie de développement utilisée dans plusieurs pays, orientée vers l'action qui valorise les potentialités locales et les acteurs locaux, il réussit souvent là où l'État central a échoué dans sa lutte contre la pauvreté. La finalité du Développement local est de faire en sorte que les acteurs d'une communauté locale puissent procéder de façon participative à l'élaboration de plans locaux de développement en accord avec les grandes orientations du pays.

Le développement local est un « bien collectif » qui déborde largement la surface des utilités individuelles de ses bénéficiaires. Il s'agit d'un projet de développement global ou intégré d'abord initié de bas en haut, même s'il peut fort bien s'accommoder des aides et interventions apportées de haut en bas. Les principes de gouvernance territoriale et d'action publique locale sont étroitement associés à ceux de la participation de la population ou de la société civile. Le développement local est d'abord un processus qui s'inscrit dans un temps long. C'est aussi une démarche caractérisée par le volontarisme de ses acteurs qui s'inspire d'une « vision » du développement du territoire et se traduit dans une politique publique locale. Selon G. Gontcharoff, le développement local combine un système acteurs, un système projet et un système procédure. Dans le système acteurs, on retrouve la question centrale de « la manière dont les acteurs se connectent et se coordonnent entre eux » (Pecqueur, 2003)<sup>15</sup> et, par conséquent, celle des réseaux et du capital social. Le système projet renvoie à certaines caractéristiques fondamentales du modèle (projet global, bien collectif, politique volontariste, gouvernance territoriale...). Dans le système procédure, on doit trouver le dispositif institutionnel et les structures juridiques supports du projet, mais aussi « la méthode d'observation des relations de coordination entre les acteurs » et de capitalisation de l'apprentissage collectif.

### 1.3.1 Les dimensions d'un concept complexe

Au niveau terminologique, l'approche du développement local est aussi appelée développement économique communautaire (DÉC), ce terme serait plus utilisé aux États-Unis et au Canada<sup>16</sup>. L'approche du développement économique communautaire peut donc se définir comme une approche globale de revitalisation économique et sociale de collectivités qui réunit nécessairement quatre dimensions :

- a) **La dimension économique** vise le déploiement d'un ensemble d'activités de production et de vente de biens et services.
- b) **La dimension locale** touche la mise en valeur des

ressources locales d'un territoire donné, dans le cadre d'une démarche partenariale tripartite où s'engagent les principales composantes d'une communauté.

c) **La dimension sociale et politique** : Elle vise la

revitalisation économique et sociale d'un territoire en intervenant au niveau de l'emploi, du logement, de la formation, de la santé et des services sociaux. Elle cherche à favoriser la réappropriation de son devenir économique et social par la population résidante.

d) **La dimension communautaire** où la communauté est le

centre d'intérêt de l'intervention. Quant à lui, Le développement social fait référence à la mise en place ou au renforcement, au sein des communautés et à l'échelle de la collectivité, de conditions permettant d'une part à une société de progresser socialement, culturellement et économiquement et, d'autre part, à tous les membres de cette société de participer au progrès et de profiter de ses fruit, le plus équitablement possible. Dans cette optique, le développement social est étroitement associé au développement économique et au développement culturel.<sup>17</sup>

## 1.4 Les approches dominantes du concept de développement local

### 1.4.1 L'approche économique

En économie, le concept de district industriel<sup>18</sup> forgé par l'économiste britannique Marshall à la fin du XIX siècle peut être considéré comme une base théorique pour le développement local. En effet, ce concept qualifie la présence, au sein d'un territoire de petite taille, d'une gamme de petites et moyennes entreprises organisées autour d'un métier industriel, voire de plusieurs métiers, dont le développement dépend des fortes relations qu'elles entretiennent entre elles et avec les communautés locales. L'intensité de ces relations s'explique par le partage d'une culture commune des relations économiques et sociales considérée comme une ressource propre au territoire.

### 1.4.2 L'approche géographique

Selon les défenseurs de cette théorie, c'est la notion de «milieu innovateur» qui peut constituer une base théorique pour le développement local. Selon Philippe Aydalot, pionnier de l'économie territoriale, il existerait des milieux plus ou moins propices au développement selon la nature des relations que les entreprises entretiennent avec leur territoire d'insertion. Un «milieu innovateur» est celui où les entreprises développent des réseaux d'échanges et de coopérations et mobilisent les ressources humaines et matérielles de leur territoire. Ainsi, la notion de « milieu innovateur » permet d'analyser les facteurs de développement économique d'un territoire.

## 2. Les objectifs du développement local

Le développement local vise à améliorer le cadre de vie des personnes de la commune pour qu'elles puissent profiter d'un environnement sain et agréable. Il vise également à améliorer leur milieu de vie pour qu'elles puissent s'épanouir dans une commune qui leur offre plusieurs occasions sociales et culturelles. Il cherche à augmenter le niveau de vie afin que chacun dans la commune puisse travailler et donc gagner un revenu pour pouvoir profiter des avantages de la communauté (création d'emplois et répartition de la richesse). Parmi les principaux objectifs du développement local sont : la mobilisation de toutes les potentialités du territoire , l'élaboration et le fonctionnement des projets du développement local (à travers les potentialités du territoire , ses ressources humaines , les infrastructures...), et enfin la répartition des rôles sur le plan territorial entre les acteurs publics (gouvernement ,

collectivités locales , services extérieurs des départements ministériels...) et les acteurs privés ( secteur privé , les organismes professionnels...).

### 3. Les conditions du développement local

Le succès d'une démarche de développement local dépend d'un certain nombre de préalables qui sont regroupés sous trois volets: l'existence d'une communauté locale, le partenariat et un climat propice à l'action.

D'un point de vue opérationnel, le développement local s'appuie sur des méthodes qui mobilisent généralement trois principaux éléments :

- a. L'élaboration d'outils de production d'informations et de connaissances afin d'identifier les ressources du territoire; (exemple: diagnostic de territoire) .
- b. la mise en place d'outils de concertation, de mobilisation et de coopération entre acteurs visant à valoriser les ressources en question et, si nécessaire, à en développer de nouvelles ; (ex : groupes de travail forums, etc.) ;
- c. L'élaboration et la mise en œuvre de projets grâce à un système plus ou moins formalisé de gestion et de prise de décisions.

#### 1) L'existence d'une communauté locale

La participation et l'implication active de la population sont essentielles à toute initiative de développement local, il importe donc de commencer par bien identifier les communautés.

La communauté locale est le plus souvent définie selon des intérêts divers et en fonction des services à donner aux citoyens. La définition des communautés passent aussi par la reconnaissance des communautés aux prises avec des réalités qui leurs sont propres tel que les femmes, les jeunes, les communautés culturelles, les personnes avec un handicap, etc. Il est nécessaire de déterminer les territoires d'intervention selon les actions désirées et les intérêts communs. Ces derniers ne cadrent pas toujours aux territoires définis par l'État mais ils correspondent toujours aux lieux où les citoyens se retrouvent, où le sentiment d'appartenance et d'identité des communautés concernées est important. Ainsi, à l'intérieur d'une même ville ou d'un même arrondissement, il peut y avoir plusieurs communautés.

La mobilisation des communautés implique un processus permanent d'animation du milieu qui permet aux citoyens de prendre conscience de leurs besoins et favorise leur prise en charge par les personnes concernées elles-mêmes. Par conséquent, il est essentiel de mieux former les citoyens aux rôles qu'ils peuvent avoir dans la participation au développement local et à leur société. Plus la participation est élevée et plus les chances de réussite d'un projet sont probantes.

#### 2) Le partenariat

L'établissement de partenariat et la création de réseaux d'échange doivent exister dans le cadre du développement local et se concrétisera souvent par une ouverture d'esprit. Les représentants des secteurs privés, public et communautaire, dans le respect de leurs mandats et malgré des intérêts parfois divergents, choisissent de travailler ensemble afin de développer une participation intersectorielle et des interventions transversales.

Le fait de rassembler les acteurs d'un milieu est un processus politique qui consiste à faire travailler des groupes d'intérêts parfois opposés et des leaders quelquefois concurrents vers les intérêts collectifs des communautés concernées. De véritables partenariats doivent ainsi s'établir entre tous les intervenants du milieu et plus particulièrement entre le pouvoir politique et les partenaires socio-économiques.

### 3) L'environnement et un climat propice à l'action

La troisième condition nécessaire au succès des politiques de développement local est l'établissement d'un environnement et d'un climat propice à la collaboration et à l'action communautaire. Les systèmes de valeurs, les héritages culturels et les différences de formation, conjugués aux visions sectorielles des divers intervenants et ministères, sont des éléments contraignants et parfois paralysants qui nuisent à la formation d'un tel environnement. Il importe dans ce cas que les personnes en autorité, de compétence ou de direction, qui possèdent un savoir être et un savoir-faire particuliers, mettent en commun leurs énergies afin de provoquer l'émergence d'un tel climat et facilite le rassemblement autour de projets intersectoriels mobilisateurs. C'est également à ce niveau que les leaders naturels, par leur capacité de convaincre et de rassembler, prennent toute leur importance en suscitant une adhésion volontaire à l'action communautaire et civique.

L'émergence d'un environnement et d'un climat propice à l'action s'établit souvent par un processus de réflexion qui permet la fixation d'objectifs communs et l'identification de projets concrets. Ce processus permet d'établir des plans, de fixer des orientations et de retenir des objectifs pour concentrer tous les efforts de chacun des acteurs dans la même direction.

La réalisation des projets de développement local exige enfin un processus d'organisation minimal qui permet de mettre en place les structures nécessaires à l'encadrement et au soutien des efforts de revitalisation économique et sociale des communautés. Le processus d'organisation vise également à assurer une cohabitation harmonieuse avec l'environnement socio-administratif et une interaction positive entre les structures formelles et informelles.

### 4. L'évolution de la gestion du développement local en Algérie

Dès l'indépendance du pays, les choix politiques, les modes de gouvernance, la gestion des affaires de cité ont été le fait de « l'Etat providence »<sup>19</sup>. La décision concernant les projets revenait à l'Etat : ministère pour les programmes sectoriels centralisés (PSC) et la wilaya pour les programmes sectoriels de développement (PSD) et les plans communaux de développement (PCD). Le financement se faisait sur budget de l'Etat. Les études de faisabilité (formulation des projets) étaient faites par des bureaux d'études étatiques nationaux ou de wilaya. La réalisation (mise en œuvre) était confiée aux entreprises nationales, des wilayas ou communales spécialisées dans différents secteurs (travaux publics, bâtiments, hydraulique, agriculture). L'Etat décidait de ce qu'il fallait faire, finançait des programmes et projets et assurait même la réalisation. Cela a duré jusqu'à la fin des années 1980.

L'étape suivante est celle de l'ouverture, de la libéralisation. Le « secteur privé » a commencé à prendre en charge à côté des organismes publics, les études de faisabilité (bureaux d'études privés) et la mise en œuvre des projets (entreprises privées spécialisées). Mais c'est toujours l'Etat qui décide et finance, dans les deux cas la population subit, observe et ne se sent pas directement concernée, on décide pour elle, on planifie pour elle, on finance pour elle, la participation de la population est insignifiante. A partir des années 1990 quelques investisseurs privés ont commencé à s'impliquer dans les secteurs qui leur semblaient porteurs comme l'agroalimentaire (minoteries, industries laitières, limonadières...), le bâtiment (construction de logement...) dans le domaine des services le privé a investi le transport urbain et interurbain, la téléphonie (multiservice)...L'Etat se décharge progressivement de l'administration de l'économie en laissant aux populations le soin de se prendre en charge.

## 5. Les collectivités locales, décentralisation et développement local

La collectivité doit disposer de ses propres ressources pour mener à bien des programmes de développement, institution d'un impôt local (Etudier l'opportunité de proposer la révision du code fiscal en intégrant de nouveaux mécanismes en faveur de la collectivité et de l'amélioration des recettes de la fiscalité locale). Ce qui est recherché, c'est :

1. Optimiser les résultats en fonction des moyens disponibles.
2. Redéfinir les rôles et clarifier les missions des acteurs sociaux, c'est-à-dire : *Qui fait quoi?*

L'association doit être perçue comme un partenaire. Une démarche nouvelle qui introduit de nouveaux rapports autorité locale / citoyen (Une Planification stratégique concertée, des modes d'action nouveaux, des prises de décision et un arbitrage au niveau local).

Un contrat programme sur un mandat électoral pour situer les droits et les obligations, les responsabilités, augmenter le niveau de connectivité par l'intensification des échanges entre les acteurs du développement local. Le président d'APC est l'animateur de la vie publique. Il doit faire preuve de capacités managériales et assurer les besoins fondamentaux :

- Prise en charge des couches défavorisées de la société, lutte contre la pauvreté, promotion de la femme rurale, Commodités : alimentation en eau potable, électricité, éducation, santé, logement, ...

- Partager les ambitions de la commune (Adhésion au Plan électoral).
- Plan de développement de la commune ou de la ville.
- Attitude positive au changement (Offrir un espace de dialogue).
- Explorer de nouvelles potentialités.
- Participation du citoyen (Attitude participative).

Le traitement et l'analyse des catégories de requêtes qui parviennent aux guichets de l'administration doivent donner lieu à des décisions plus ciblées: classification de la typologie des problèmes et contraintes : Logement, emploi, difficultés sociales, problèmes liés à l'activité économique (investissement, activité industrielle et agricole, etc.). Les conflits sociaux, les recours et les contentieux peuvent être évité par le développement d'une véritable politique de communication, d'accompagnement et d'orientation des citoyens.

La commune en tant que collectivité locale renvoie évidemment au concept de décentralisation qui, pour reprendre une définition du dictionnaire de la conversation du dix-neuvième siècle, incarne « une opération réparatrice par laquelle un gouvernement serait amené à la seule action qu'il doive exercer et cesserait d'intervenir dans les affaires qui peuvent être faites sans lui beaucoup mieux, tout au moins aussi bien que lorsqu'il s'en mêle »<sup>20</sup>. La décentralisation de la décision doit être une ouverture sur une nouvelle étape dans l'organisation et le fonctionnement de l'administration locale en vue de permettre aux acteurs économiques de participer pleinement à l'activité et au développement de manière générale. Les autorités locales, en particulier les élus, doivent avoir des capacités décisionnelles, financières et managériales, avec des efforts à fournir au plan de la modernisation de la gestion de l'administration, de la réforme de la fiscalité locale et un vaste programme de formation des personnels car il devient impératif de clarifier les rapports et le partage des missions, dans la pratique, entre l'Etat (Institutions de l'Etat), la wilaya et la commune. Pour une prise de décision plus efficace et pratique dans la planification et l'élaboration des programmes, l'arbitrage voudrais que les discussions de l'opportunité des opérations à planifier et à programmer, tels que : le Plan Communal de Développement soit concerté et la

participation de la société civile à la rédaction finale des projets et programmes qui concernent la communauté locale, serve l'intérêt général de la commune.

De nombreux États modernes voient la décentralisation et le développement local comme un moyen d'améliorer la pertinence et la qualité des services. Plusieurs pays ont fait du développement local un axe majeur qui guide les réformes et les stratégies de développement orientées vers l'action qui valorise les potentialités locales et les acteurs locaux. Cette journée mobilisera tous les acteurs de la nation, les politiques, les administratifs, les opérateurs économiques publics et privés, les associations professionnelles et sociales et les élus au niveau des wilayas et des communes, tout le monde est concerné au plus haut niveau. L'organisation de cette journée nous permettra de créer un espace de concertations et de dialogue, de présenter des bilans et d'exposer des expériences de villes ou de communes ayant réussi dans leur programme annuel. En Algérie le processus de décentralisation ancré ces dernières années et plus particulièrement depuis 1988, vise à ce que les collectivités locales comptent sur elles mêmes et de moins en moins sur les crédits alloués par l'Etat pour financer leur développement. Dans ce cadre, deux questionnements méritent un examen particulier. D'une part vue par les collectivités locales, la crise des budgets locaux résulte de la centralisation. L'Etat, maître du jeu s'approprie les meilleurs taxes et condamne les collectivités locales à survivre d'impôts archaïques et injustes, d'autre part vue par l'Etat, la crise des budgets locaux reflète l'incapacité des communes à suivre les évolutions économiques et sociales. Donc la crise dans les deux cas est toujours imputée au refus de l'autre d'apporter la solution attendue : « une réforme en profondeur ; une révision radicale de l'édifice financier territorial pour les pouvoirs locaux ; une révision radicale des pratiques locales de gestion pour les responsables nationaux »<sup>21</sup>.

Dans ces conditions, le sentiment de crise permanente des finances locales ne serait-il pas lié aussi à la difficulté d'agir et aux limites créées, hier par un contrôle omniprésent de l'Etat et aujourd'hui par un contexte économique et social réducteur des ambitions et des choix ? En d'autres termes, la question du développement local demeure-t-elle un simple problème financier ou n'est-elle pas au contraire le corollaire d'un partage inégal des compétences entre le centre et l'arrière pays ?

Le diagnostic<sup>22</sup> de l'encadrement des collectivités locales (Communes, Daïra, Wilaya) révèle les caractéristiques suivantes :

- un Taux de l'encadrement moyen des collectivités.
- la qualification de l'encadrement « niveaux de fonctionnaires.... ».
- la précarité de l'emploi : « personnels permanents, contractuels, filet social, des emplois d'attente : contrats de pré-emploi, emploi de jeunes, ... »
- Le personnel de l'administration est dominant par rapport au personnel technique.
- attractivité les jeunes diplômés et les compétences pour les métiers offerts par l'administration locale.
- la disponibilité du recrutement de personnels liés aux capacités budgétaires limitées des collectivités.
- Niveaux des salaires.
- l'existence de Gestion des carrières.
- Les produits issus des cycles de formation universitaires classiques sont elles répondent aux besoins des collectivités locales ?

### 5.1 La commune

La commune, en tant que collectivité territoriale de base, est l'élément central par lequel l'Etat existe, s'organise, fonctionne et dure. Un Etat national fort et moderne, seul garant de notre souveraineté, est fondé incontestablement sur la commune.

La commune en tant que collectivité locale est la représentation la plus expressive de ce que le législateur a bien voulu appeler démocratie de proximité qui est en fait une forme plus affinée de la démocratie locale<sup>23</sup>. La commune occupe une place centrale dans le système d'organisation politique de l'Etat algérien<sup>24</sup>. En effet, elle constitue un maillon solide entre la représentation politique et les citoyens, au travers des politiques publiques qu'elle a charge de concevoir et de mener à bien.

La commune en tant que collectivité locale de base, a une vocation très large qui permet d'agir dans tous les domaines, économique, social et culturel. Pour la gestion de l'ensemble de ces domaines, la commune est confrontée à une multitude de textes légaux et réglementaires rendant le système juridique applicable aux communes, lourd, complexe et parfois inadapté. Dans ce contexte et mettant à profit l'action de refonte du code communal et de la réforme des finances et de la fiscalité locales, l'inventaire de l'ensemble du dispositif légal et réglementaire régissant les finances et la fiscalité locales, doit être revu et adapté aux objectifs de la réforme engagée.

La commune algérienne est une institution constitutionnelle, Selon l'article 16 de la constitution: « l'assemblée élue constitue l'assise de la décentralisation et le lieu de participation des citoyens à la gestion des affaires publiques. » La commune algérienne est une collectivité territoriale décentralisée. La commune est une cellule fondamentale dans l'organisation du pays. Elle est la collectivité territoriale de base de l'Etat et est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est l'assise territoriale de la décentralisation et le lieu d'exercice de la citoyenneté et constitue le cadre de participation du citoyen à la gestion des affaires publiques. Elle incarne l'essence de la démocratie locale et de la démocratie participative. Elle est le point de départ du développement économique, social et culturel. Elle œuvre pour la satisfaction des besoins des citoyens et l'amélioration de leurs conditions de vie. Afin d'assurer la disponibilité des ressources financières nécessaires et d'exercer les prérogatives dans tous les domaines de compétence qui lui sont dévolus par la loi, la commune dispose des structures et des organes.

En effet, les communes déficitaires sont essentiellement des communes rurales (près de 2/3 de l'ensemble des communes déficitaires) contre 1/3 de communes urbaines. Parmi les communes déficitaires, ce sont principalement les communes issues du découpage de 1984 qui sont concernées. Ces communes qui sont aujourd'hui encore confrontées à des difficultés structurelles pour équilibrer leurs budgets, constituent l'effectif principal des collectivités éligibles aux aides de l'Etat.

En Algérie les communes deviennent massivement déficitaires à partir de l'exercice 2000 et atteint le nombre de 1466 communes pour l'exercice 2006, soit un taux de (95,13 %). On note également que le montant global du déficit est passé de 250 millions de dinars en 1999 à 31,5 milliards de dinars en 2006, soit un taux de (79, 36%). Parallèlement le (FCCL)<sup>25</sup> a enregistré une régression notable les subventions exceptionnelles d'équilibre qu'il accorde aux communes déficitaires dans la mesure où le taux de couverture par ce dernier est passé de (100%) en 1999 à 49,8% seulement en l'an 2006.

### 5.2 Le rôle des collectivités locales

Les collectivités locales jouent trois rôles différents :

- **Facilitateur** : elles peuvent aider les communautés, mettre en œuvre des projets de développement...
- **Entrepreneur** : elles peuvent faire appel à des investissements publics pour générer des ressources...
- **Stimulateur** : elles peuvent encourager les investissements et les orienter vers des secteurs et des domaines qui créent la valeur économique et amènent la prospérité pour tous.

## 6. Les acteurs de développement local

Les acteurs publics locaux sont au premier chef des « acteurs de gouvernement ». Mais ils sont aussi des « acteurs des gouvernances » territoriales, en recherche d'une participation active de la société civile (Eme,2005). Les pratiques des acteurs publics et des collectivités locales renseignent sur la volonté des Etats d'instaurer ou pas les conditions favorables à un travail collectif de construction de territoire.

Les programmes et projets de développement local ont été le résultat d'une gestion étatique, administrée dans laquelle la majorité des acteurs travaillaient pour « l'Etat providence » les décideurs au niveau de la wilaya, daïra et communes, les entreprises de wilaya ou communales, les cadres administratifs et techniques. Le financement était étatique : Financement des Programmes sectoriels décentralisés (PSD) ou des plans communaux de développement... Ainsi, les populations ont vu leurs conditions de vie s'améliorer pratiquement de façon passive étant rarement consultées même pour exprimer leurs priorités. En fait, il n'a pas été fait assez pour la création d'emplois stables, l'élévation des revenus, la création de richesses..., l'aspect économique, n'a pas été suffisamment pris en compte et l'exode a continué même dans les zones dans lesquelles les conditions de vie ont été améliorées. Car la pauvreté de revenus a aggravé les effets de la pauvreté de potentiel (désertification, érosion, sécheresse persistante...).

Le passage de l'économie administrée à une économie de marché et le passage d'un système étatique à un système libéral a été annoncé depuis 1988. Cependant, il n'a été consacré que depuis 1994/1995 correspondant, à la période de négociations pour le rééchelonnement de la dette extérieure avec le FMI et la banque mondiale<sup>26</sup> suivie d'un accord de facilité de financement élargie<sup>27</sup>. L'octroi de prêt au titre de soutien à la balance des paiements et à la reprise du développement par le biais de la stimulation de la croissance et la stabilisation, constituait un avantage conditionnel qui devait être accompagné de réformes économiques et d'un programme d'ajustement structurel approprié.

### 6.1 Les nouveaux acteurs de développement :

Les réformes économiques et ajustements structurels allant dans le sens de la libération des énergies et de l'ouverture du commerce mondial ont eu, entre autres, pour conséquence un changement d'acteurs pour le développement. La dernière décennie a vu l'émergence de nombreuses entreprises économiques privées qui ont concernés tous les secteurs et types d'activités : industries alimentaires, matériaux de construction, textiles et confection, matières plastiques emballages, bâtiments et travaux publics. Parallèlement des ordres professionnels se sont organisés et touchent divers secteurs :

- *Santé* : médecins, pharmaciens...
- *Commerce /finances* : commissaires priseurs, commissaire aux comptes experts comptables.
- *Justice* : avocat, notaire, interprètes officiels.

Ces organisations tendent à manifester de plus en plus leur autonomie et à défendre les professions libérales. La privatisation au niveau local a permis l'émergence d'activités de service dans le transport en commun urbain et inter urbain, la téléphonie fixe ou mobile, les communications par internet... Ce qui a permis des améliorations notables dans ces domaines d'activités.

### 7. Analyse des potentialités de développement des communes de wilaya d'Oran.

La problématique de développement local les communes de wilaya d'Oran c'est le financement des projets peut se faire par des fonds des soutiens de l'Etat et des subventions, par des fonds communs des collectivités locales (FCCL) et le budget annuel de la commune, et des fonds propres de la commune. L'insuffisance des ressources financière de la commune ne permettent pas l'autofinancement de ces propres projets. Le plus grand handicap économique qui manque les communes de willaya d'Oran c'est les infrastructures touristiques et la réalisation des logements dépend d'un problème de foncier. Le montant global de programme communal de développement de la willaya d'Oran 2010-2014 est de 358 milliards de DA.

Le tableau ci-après se présente des donnés brutes sur des informations de vingt-six (26) communes d'Oran, et leurs caractéristique identifiées par sept (07) caractères en colonne (caractère de la commune, superficie Km<sup>2</sup>, nombre de population....)

**Tableaux (01) : les caractéristiques des communes de la willaya d'Oran en 2010.**

communes	Caractère de la commune	Superficie en Km <sup>2</sup>	Dist*	Population**	Emplois***	Taux de chômage	PME	Budget e (Million DA)****
<b>Oran</b>	urbaine	64	0	671576	468911	8.58	11164	4670.44
<b>Es Senia</b>	urbaine	48.51	6.80	101595	60511	10.22	1278	905.39
<b>Sidi Chahmi</b> (Zone Industrielle)	urbaine	63.55	13.80	120893	60794	12.03	478	2104.47
<b>Le Karma</b>	Rurale	69.50	11.96	27046	13896	11.27	215	839.61
<b>Bir Le Djir</b>	urbaine	32.46	8.10	185290	92238	9.35	1346	826.40
<b>Hassi Bounif</b> (Zone Industrielle)	Rurale	31.77	14.080	65488	37376	13.90	242	390.31
<b>Hassi Ben Okba</b>	Rurale	37.47	20.90	14350	6789	12.84	50	87.41
<b>Boutelelis</b>	urbaine	135.97	30.00	24566	13846	13.82	152	163.55
<b>Ain Le Kerma</b>	Rurale	428.28	45.30	7573	4695	12.90	10	102.18
<b>Misserghine</b>	urbaine	107.92	14.50	27483	16923	12.97	227	102.10
<b>Oued Tlelat</b>	Semi-urbain	84.11	26.86	20043	10076	13.13	179	630.81

<b>Tafraoui</b>	Rurale	182.00	35.70	122234	6004	14.12	30	60.06
<b>Le Braya</b>	Rurale	57.26	17.86	6563	3383	15.53	23	46.80
<b>Boufatis</b>	Rurale	99.06	25.80	12062	7288	14.52	88	175.82
<b>Gdya</b>	urbaine	93.82	25.10	39990	24402	10.23	292	403.57
<b>Hassi Mafsoukh</b>	urbaine	25.67	30.75	13426	6317	10.50	64	49.23
<b>Benfreha</b>	Rurale	69.29	24.10	24045	10557	14.35	43	124.34
<b>Arzew</b>	urbaine	71.90	40.65	86172	64849	11.13	777	905.02
<b>Sidi Ben Yebka</b>	Rurale	51.69	32.15	8021	5129	13.06	13	97.36
<b>Bethioua</b>	urbaine	108.57	41.90	18561	9492	11.43	187	1033.92
<b>Marsa</b>	Semi-urbain	52.29	53.60	13442	7653	13.57	129	389.14
<b>Le Hadjadj</b>								
<b>Ain Le Bya</b>	Semi-urbain	36.15	39.20	33198	23684	9.9.	95	277.72
<b>Ain Le Turck</b>	urbaine	39.14	18.50	36972	20835	9.37	464	852.43
<b>Mers Le Kebir</b>	urbaine	10.98	9.50	18298	10099	12.56	78	101.50
<b>Bousfer</b>	urbaine	46.20	25.50	19206	9970	13.81	97	169.60
<b>Le Ancor</b>	Rurale	66.44	32.30	11847	6083	13.66	72	134.66

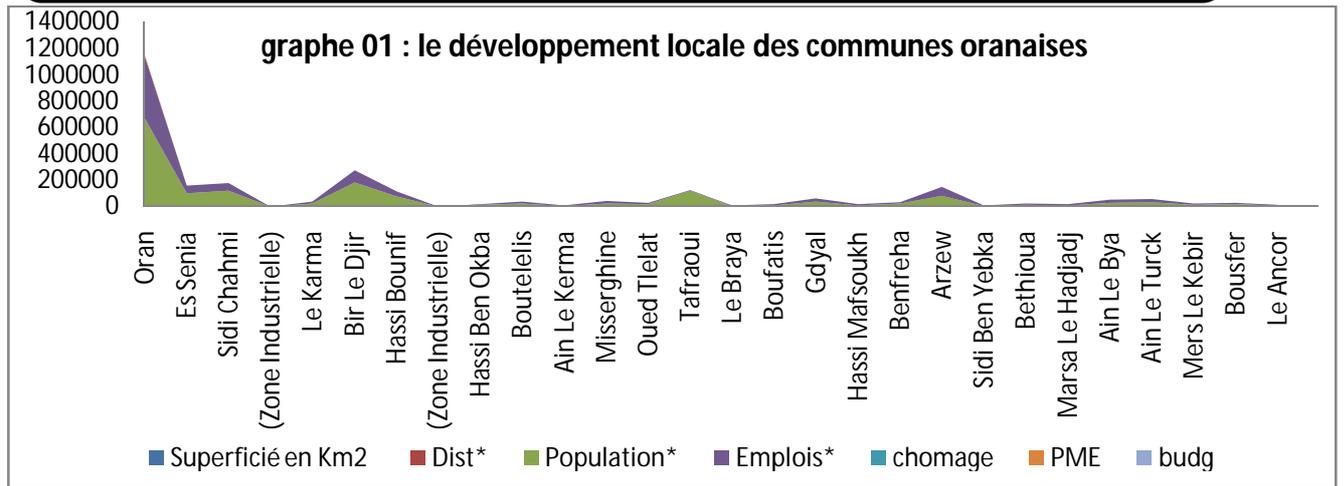
**Source :** tableau élaboré par nos sois , à partir d'une estimation des données du questionnaire et les données relatives aux communes.

\* ; distance en Km par rapport au chef lieu.

\*\* ; nombre de population du 31/12/2010.

\*\*\* :Nbre d'employés actives+ Nbre d'employés partiellement occupées( contractuel).

\*\*\*\* : représente les dépenses du compte administratif 2010 ( budget communal).



Ce graphe nous montre le niveau de développement des communes oranaises et nous pouvons dire que le classement des communes périphérique à la wilaya d'Oran selon le nombre de projets de développement « nombre d'emplois, taux de chômage, nombre des PME, budget financière, caractère de commune » sont affichées dans ce graphe qui sont ;

1. La ville d'Oran c'est une ville urbaine, classé par le premier classement pour le développement, elle caractérise par une surface enivrante 64 Km<sup>2</sup>, le nombre d'emplois 468911, avec un Taux de chômage de 8.58, et le nombre de PME est 11164 avec un budget de 4670.44 million DA.

2. La deuxième classe de développement, on trouve la commune de Bir Le Djir, elle est nouvelle commune urbaine, atteint le nombre de 92238 emplois, avec un Taux de chômage de 9.35, le nombre de PME c'est 1346, avec un budget est passé de 826 million DA.

3. La zone industrielle « Sidi Chahmi » est commune urbaine, classé par le troisième classement pour le développement locale de la wilaya d'Oran, elle connue un niveau de l'emploi estimée 60794 employeur, un taux de chômage est peu élevé 12.03, le nombre de PME est peu diminué estime par 478 entreprise, le niveau de ressources financière est passé de 2104 million DA.

4. La dernière évaluation le niveaux de développement locale, communale à la wilaya d'Oran, demeure à la commune urbaine d'Arzew, sa surface enivrante 72 Km<sup>2</sup>, atteint un niveau d'emploi de 64849, le taux de chômage estime par 11.13, le nombre de PME est peu diminué estime par 777, le niveau de ressources financière est 905.02 million DA.

Ces communes connaissent un certain niveau de ressources financière et de condition de vie offertes aux citoyens et aux investissements maieur que les autres communes de la wilaya.

Le classement des communes selon l'identification de graphe et selon les potentialités des communes « la surface, nombre de population, la distance au chef de lieu » sont :

1. On trouve, la seule ville d'Oran c'est la première classe.

2. La deuxième classe regroupe 03 communes composées par la zone industrielle « Hassi Bounif » Le Karma, Bir Le Djir et la commune plus loin de la commune d'Oran (chef-lieu) c'est la commune de Hassi Bounif .

3. La troisième classe regroupe 02 communes limitrophes de la commune d'Oran comme Es Senia et Sidi Chahmi (Zone Industrielle).

4. La quatrième classe c'est la commune rurale de Tafraoui, est le plus grande surface, et le nombre de population.

5. La dernière classe en trouve Arzew, le seul commun urbain qui est plus proche de la commune d'Oran.

La problématique du développement local de la willaya d'Oran représente deux causes :

- L'emploi augmente plus rapidement dans les grandes communes et ses périphérique que dans les petites communes grâce à la disponibilité des services aux entreprises, et collectivités locales comme : éducation, transport, santé... et la situation des communes, leurs moyens et leurs ressources ne permettent pas de financer les projets, elles identifient les besoins des citoyens.

- Le financement de budget de la commune :

- a. Le budget des communes bénéficiaires augmente sensiblement chaque année par rapport à l'année précédente 2010, qui montre l'insuffisance des ressources financières qui permettent l'autofinancement des nouveaux projets propres à la commune.

- b. Notre recherche a montré les limites de l'action des responsables des communes dans la conduite du développement local. A cet effet, le responsable de l'APC est un acteur important dans les actions liées aux niveaux du renforcement du cadre spatial et des capacités d'intégration intersectorielle d'un territoire. Il assure également la cohérence entre l'existant et les investissements proposés sur le développement.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Pour conclure, retenons que le développement local ne remplace pas nécessairement les autres stratégies de développement. Souvent, il agit les différents rapports entre secteur public / privé et entre les acteurs de la ville ou de la commune (Les collectivités local, population, association, etc.).

Dans notre pays, la politique de développement local en Algérie reste à construire, dans un environnement social difficile. Le défi est complexe et il était temps pour nous de réfléchir, sur une base participative associant le citoyen et tous les acteurs concernés, à mettre en place des stratégies efficaces.

Le développement local peut donc être lu comme un processus qui impulse, construit et conforte les dynamiques locales et autorise une amélioration substantielle du vivre ensemble et du bien-être de tous. Ainsi, le développement local dépasse l'idée de la croissance

économique pour se placer dans la sphère d'un développement durable associant les dimensions économiques, sociales et culturelles, piliers de la durabilité du développement.

Après avoir passé la problématique de développement local de la wilaya d'Oran, nous pouvons sortir avec quelques recommandations constructives :

⊕ Les actions de développement local sont difficiles à financer et ne correspondent pas toujours aux besoins des communautés. Il sera donc important de doter les communautés d'un financement adapté, protégé et équitable.

- ⊕ Encourager le processus de décentralisation et de développement participatif et l'intégrer au niveau local.
- ⊕ La nécessité d'appréhender les problèmes de développement rural dans un cadre local.
- ⊕ Appuyer les processus de développement local, à travers une meilleure utilisation des ressources de la coopération internationale.
- ⊕ la croissance économique d'un pays n'est pas automatiquement en faveur de l'ensemble des populations, dans ce cadre, des interventions spécifiques des autorités locales, sur l'amélioration des infrastructures locales telles que l'habitat, les routes, auront un impact positif et direct sur le développement local.
- ⊕ Développer, encadrer, et maximiser la participation des citoyens algériens, des différentes communautés, à la gestion des projets locaux afin de garantir les chances de succès des projets collectifs.
- ⊕ Dans les pratiques de développement local, le leadership politique joue un rôle important.
- ⊕ Créer des agences de développement au niveau local avec la concertation de la population
- ⊕ élaborer des études pour chaque wilaya afin de bien cerner le potentiel économique de chaque localité, en particulier :
  - les richesses naturelles.
  - les ressources humaines.
  - les infrastructures.
  - les ressources naturelles partagées avec d'autres localités.
  - les contraintes liées au développement économique local faire un état des lieux des potentialités économique au niveau de chaque wilaya (bilan global par commune) et par filière productive (opportunités de projets dans chaque localité, etc...)

## Références et Bibliographie :

<sup>1</sup> La publication de ce code a été le fruit de plusieurs études émanant de la Banque mondiale (BM) dans plusieurs pays en voie de développement notamment en Afrique.

<sup>2</sup> Cf. : X.Greffé: Décentraliser pour l'emploi : les initiatives locales du développement dans lequel il écrit : "Le développement local met en cause des territoires dont la taille et le statut n'ont aucune raison de coïncider a priori. Les espaces sur lesquels peuvent s'édifier des projets de développement local sont a priori des espaces vécus, ceux que l'on parcourt et que l'on sillonne dans le cadre de la vie courante, des espaces que l'on pense, c'est-à-dire où l'on peut associer une identité culturelle et une originalité économique. Ils peuvent ou non correspondre à des entités publiques existantes... ce sont des espaces où la contiguïté peut déboucher sur la solidarité."

<sup>3</sup> Cf. : (P.Campagne, 1990) : " Introduction au développement rural". CIHEAM-IAMM, Montpellier, p , 44.

<sup>4</sup> Cf. *supra* note n° 3.

<sup>5</sup> Cf. *supra* : X. Greffe, op. cit. : "Le territoire n'est pas un espace d'harmonie matérielle, mais un espace porteur d'un projet de développement local, un lieu où peuvent se composer a priori des stratégies contradictoires. Ceux qui vivent sur ces territoires sont obligés de prendre en considération en permanence les raisons des autres et cela peut déboucher sur des compromis constructifs. Et cela dans la perspective de situations de crise où les intérêts corporatistes risquent de s'exacerber, cette confrontation au niveau local risque fort de mettre à jour des compromis plus acceptables que le maintien des situations acquises."

<sup>6</sup> Cf : (T.Abdel Hakim et P.Campagne, 1987) : « Analyse des zones rurales et développement local ». In : *Cahiers de la Recherche Développement*, n° 13, mai 1987, pp. 21-28. "La zone rurale, en tant qu'"espace de développement", doit prendre en compte à la fois les cohérences du passé et celles que le processus de développement à venir est censé mettre en œuvre. Elle ne sera pas toujours un espace homogène. Elle ne le sera parfois pas du tout, puisqu'elle représente une anticipation sur un nouveau fonctionnement de l'espace, que sa délimitation est en grande partie conventionnelle et qu'elle est plus un pari sur l'avenir qu'une restitution du passé."

<sup>7</sup> On est souvent frappé concrètement par les disparités qui existent entre les "sous-espaces" d'un "espace de développement". Cela s'explique en partie tout au moins quand on prend conscience que le discours des acteurs est beaucoup plus orienté sur les complémentarités entre ces sous-espaces que sur leurs ressemblances.

<sup>8</sup> Maurice Blanc, « *La transaction sociale* », Ed. L'Harmattan, Paris, 1992.

<sup>9</sup> Economie et humanisme, Dossier Développement local, développement humain, n° 350, Lyon, 1999.

<sup>10</sup> Renaud Sainsaulieu, « Développement local et changement des institutions », Préface P.N.Denieuil (sous la direction de), *Lien social et changement économique*, Ed. L'Harmattan, Paris, 1997.

<sup>11</sup> Pierre Tessereinc. « Politique de développement local, la mobilisation des acteurs, Société Contemporaine ».

<sup>12</sup> R. Sainsaulieu, préface, op. cit.

<sup>13</sup> J. Arocéna, La création d'entreprises, une affaire de réseaux, Ed. La documentation française, Paris, 1987

<sup>14</sup> B. Eme, op. cit. et J.L. Laville, op. cit.

<sup>15</sup> B.Pecqueur, « Le développement territorial comme préambule à l'économie sociale », in Demoustier D., Economie sociale et développement local, Colloque franco-québécois de Grenoble, déc. 2002, Fondation Crédit coopératif, Institut de l'économie sociale, L'Harmattan, 2004.

<sup>16</sup> TREMBLAY, Diane-Gabrielle et Vincent Van Schendel, « Économie du Québec et de ses Régions », Télé-Université, Éditions Saint-Martin, 1991, p. 487.

<sup>17</sup> Conseil de la santé et du bien-être, "L'harmonisation des politiques de lutte contre l'exclusion", Bulletin d'information, Québec,

<sup>18</sup> La notion de district industriel désigne un ensemble industriel composé d'un grand nombre de petites entreprises indépendantes les unes des autres qui sont spécialisées dans la même production et qui, de façon combinée, permettent une production à grande échelle. Le concept a été développé par **Alfred Marshall** à partir de 1890. Le terme est proche de la notion de cluster.

<sup>19</sup> *Insaniyat* n°16 Janvier-Avril 2002 Articles : « L'introuvable pouvoir local », Rachid ZOUAÏMIA. -Local en contestation, citoyenneté en construction. Le cas de la Kabylie, Mohamed Brahim SALHI -

-Entreprenariat privé et développement local. Eléments d'analyse à partir du cas de Tizi-ouzou, Mohand Ouamar OUSSALEM.

- Territoires locaux, milieux et développement en grande Kabylie, Ahmed Bouguermouh.

- L'émergence de petits entrepreneurs privés dans le transport collectif en milieu rural en Algérie, Abed BENDJELID.

<sup>20</sup> Définition citée par J. M .OHNET, Histoire de la décentralisation française, p. 9, Librairie générale française, Paris,1996.

<sup>21</sup> BENAÏSSA (S), « L'aide de l'Etat aux collectivités locales », édition, OPU, Alger, 1983.

<sup>22</sup> Diagnostic élaboré par les services du MICL – Direction Générale des ressources humaines Août 2011.

<sup>23</sup> La commune est déjà définie dans l'article premier de l'ordonnance n0 67-24 du 18 janvier 1967 portant Code communal comme la collectivité territoriale politique, administrative, économique, sociale et culturelle de base.

<sup>24</sup> Article 84 de la loi 90-08 du 7 avril 1990 relative à la commune.

<sup>25</sup> fonds communs des collectivités locales

<sup>26</sup> Période de stand by : Mai 1994 Mai 1995.

<sup>27</sup> FFE : Mai 1995 à 1998.